



Publié sur le site internet de la
commune le : 06 /02 /2026

Qualité et auteur de l'acte :

Jean-Luc SOULAT,
Maire de Lucinges

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 DECEMBRE 2025 à 19h30 PROCES-VERBAL

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Le Maire, Jean-Luc SOULAT

Elue secrétaire de séance : Christine BURKI

Présents : JL. SOULAT, L. BAUD, A. BAZIN, JY. BEUCHER, C. BURKI, P. CHARRIERE, A. CHICHER, Y. DIEULESAINT, P. GERBAZ, E. JOVILLAIN, JP LEMMO, S. MARTY, I. MAUGET, C. MASCAGNI, V. MOUCHET, M. SARTON

Absents : M. CIAMPORCERO-BEAUQUIS pouvoir A. CHICHER, D. SIMONEAU pouvoir C. MASCAGNI, Z. DA CONCEICAO.

Date de convocation du conseil municipal : 02/12/2025

Procès-Verbal n° 07-2025 - Publié le 03/02/2026

1- Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne madame Christine BURKI en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l’ordre du jour

Le conseil municipal à l'unanimité adopte l'ordre du jour présenté par monsieur le maire et figurant sur la convocation du 2 décembre 2025.

3 - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du 13 octobre 2025.

Le procès-verbal du 13 octobre 2025 est adopté à l'unanimité.

4 - Compte-rendu des décisions du maire

- **Décision N°2025.45 :** Validation du devis de la société A2CS pour le remplacement et l'installation du chauffe-eau de la maison des Arts – 2.535,70 euros HT.
- **Décision N°2025.46 :** Validation des devis Colas, Helios et Signaux Girod concernant les travaux de sécurisation de la route d'Armiaz – 9.075,49 euros HT.
- **Décision N°2025.47 :** Validation des coupes à l'état d'assiette ONF pour l'exercice 2026 concernant la parcelle D en coupe de régénération pour un volume présumé réalisable de 495 m³ pour une vente avec mise en concurrence.
- **Décision N°2025.48 :** Virement de crédit N°1 au budget principal 2025 permettant le règlement des intérêts des lignes de crédits et des intérêts du nouvel emprunt bancaire (2.647,76 euros) ainsi que le remboursement en capital du nouvel emprunt bancaire et du portage EPF Rivoire (3.973,67 euros).
- **Décision N°2025.49 :** Validation de l'avenant N°1 concernant le changement du titulaire AEDI du marché CSPS de l'aménagement sécuritaire de la RD183/Bellevue au profit de l'entreprise individuelle Aymeric Avinain à compter du 1^{er} décembre 2025.
- **Décision N°2025-50 :** Validation de la déclaration de sous-traitance concernant le marché de travaux de l'aménagement sécuritaire de la RD183/Bellevue - Lot 01A de l'entreprise Ser Semine pour le groupe Helios, division Proximark – 27.413,50 euros HT.

Madame Viviane Mouchet demande des précisions concernant certaines décisions.

S'agissant de la décision n°2025.46, monsieur Stéphane Marty précise qu'elle concerne l'installation d'un plateau ralentisseur sur la route d'Armiaz afin de sécuriser le secteur.

Concernant la décision n°2025.50, il est indiqué que la sous-traitance validée correspond à une prestation dont le montant est bien intégré au budget des travaux.

Enfin, pour la décision n°2025.47, monsieur le maire précise que la vente de bois devrait avoir lieu au mois de mars, par adjudication au plus offrant ; toutefois, la commune se réserve la possibilité de refuser l'offre si le prix proposé n'est pas jugé satisfaisant.

5- Finances : Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2026

Monsieur Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que *dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Après avoir délibéré, **le conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

➤ **Autorise** jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026, monsieur le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 281.780,55 euros répartis comme suit :

Chapitre	Libellé	BUDGET 2025	Autorisations mandatement 2026 soit 25% du BP 2025
20	Immobilisations incorporelles	4.200,00 €	1.050,00 €
21	Immobilisations corporelles	269.200,00 €	67.300,00 €
23	Immobilisations en cours	857.922,18 €	214.480,55 €

6- Annemasse Agglo : Approbation convention 2026-2028 service voirie mutualisée

Rapporteur Monsieur Stéphane Marty, adjoint délégué aux travaux

Le service d'entretien de la voirie est mutualisé depuis le 1^{er} janvier 2008 entre les 6 communes des Voirons (Bonne, Cravans-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly et Saint-Cergues). La convention en cours, signée pour 3 ans, vient à échéance au 31 décembre 2025. Ce système de mutualisation ayant donné satisfaction car permettant notamment à ces communes de se doter d'un service structuré et équipé en matériel à un coût maîtrisé, il convient de renouveler pour 3 ans cette mise à disposition de service.

Les termes de cette nouvelle convention de mutualisation du service ont évolué, essentiellement pour :

Article 5 : organisation du service

Dispositif relatif aux périodes d'astreinte :

Vu l'accord spécifique d'astreinte du service voirie entretien mutualisé, présenté et validé en Comité Social Territorial, il est arrêté que chaque exercice annuel est structuré en deux périodes distinctes :

- **L'astreinte hivernale**, d'une durée de seize (16) semaines (du 15 novembre au 15 mars de l'année suivante), mobilise l'ensemble de l'effectif technique du service de la voirie mutualisée. Elle couvre les périodes à risque liées aux intempéries et aux opérations de viabilité hivernale.
- **L'astreinte de mi-saison et estivale**, d'une durée de trente-six (36) semaines, n'est pas cumulative avec l'astreinte hivernale. Elle requiert la disponibilité permanente d'une équipe composée de deux agents (un chef d'équipe et un agent de terrain), conformément aux dispositions de l'article 4 de la présente convention. Cette équipe est chargée d'assurer les interventions urgentes sur l'ensemble du périmètre intercommunal, dans un délai maximal d'une (1) heure.

Article 6 : conditions de remboursement

La répartition financière des deux dispositifs d'astreinte s'effectue selon les principes suivants :

- **Astreinte hivernale** : Les coûts correspondants sont intégralement supportés par les six (6) communes du secteur des Voirons, selon la clé de répartition fixée à l'article 6 de la présente convention.
- **Astreinte de mi-saison et estivale** : Le financement de cette période repose sur une répartition tripartite, distinguant les parts fixes (indemnités forfaitaires d'astreinte) et les parts variables (heures d'intervention effectives).

La répartition du coût de la part fixe (indemnités forfaitaires d'astreinte) est établie comme suit :

- Voirie mutualisée des six (6) communes des Voirons : 50 %,
- Annemasse Agglomération (AA) : 30 %,
- Pôle Métropolitain du Genevois Français (PMGF) : 20 %.

Le coût de la part variable (heures d'intervention effectives) est imputable à chaque collectivité concernée par les interventions.

Les montants ainsi répartis seront imputés dans les budgets respectifs des entités concernées, selon les modalités comptables en vigueur, et feront l'objet d'un bilan annuel consolidé présenté au comité de pilotage du service voirie mutualisée.

Monsieur Stéphane Marty ajoute que le coût financier total de ces astreintes devrait être de 15.000 euros pour l'ensemble des communes ce qui représenterait un coût maximum de 1.500 euros pour Lucinges au prorata de l'utilisation des astreintes (rappel de la clé de répartition : 9,5/100).

Monsieur le maire rappelle que ce service est de compétence communale, sous la responsabilité des maires des 6 communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** la convention de mise à disposition du service mutualisé d'entretien de la voirie auprès de la commune de Lucinges pour les années 2026 à 2028 ;
- **Autorise** monsieur le maire à signer la convention à intervenir.

7- Annemasse Agglo : Adoption des modifications à la charte et au règlement intérieur du réseau Intermede

Rapporteur : Monsieur Jean-Yves Beucher, conseiller municipal délégué à la communication

La charte du réseau Intermede prévoit que sa pertinence soit revue en comité d'exploitation tous les ans au moment du bilan d'évaluation du réseau. Toute modification de son contenu doit faire l'objet d'un avenant qui doit être validé par les parties prenantes avant son adoption.

Après six ans d'activité, des ajustements à la charte et au règlement intérieur du réseau sont nécessaires.

Concernant le règlement intérieur, il s'agit principalement :

- de mettre à jour la liste des conditions de prêt ;

- de modifier la hiérarchie des avis et relances envoyés en cas de retard ;
- de préciser les modalités afférentes aux limitations du droit d'usage en cas de manquement au règlement.

Pour la charte, les modifications concernent l'ajout des clauses, notamment concernant la gestion des pilons, des clarifications ainsi que des mises à jour de temporalité et terminologie.

Il est également proposé de modifier la grille des tarifs forfaitaires, applicable en cas d'absence de restitution ou de détérioration importante de tout ou partie d'un document.

Ces modifications, proposées par les agents des bibliothèques et les membres du comité d'exploitation d'Intermede, doivent être approuvées par Annemasse Agglo et votées par toutes les communes et l'association gestionnaire de la bibliothèque de Juvigny avant d'entrer en vigueur.

Monsieur Jean-Yves Beucher souligne le dynamisme du bibliothécaire, très investi dans l'organisation de nombreuses animations, tant à destination du public scolaire que du public adulte.

Monsieur le Maire remercie monsieur Jean-Yves Beucher pour son implication et son suivi des actualités et événements organisés par l'Archipel Butor. Il rappelle que cette bibliothèque est la seule placée sous compétence communautaire depuis juillet 2019 et que la mise en réseau Intermède constitue une mission intercommunale d'Annemasse Agglo, menée en collaboration avec les communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** les modifications à la charte et au règlement intérieur du Réseau ;
- **Approuve** la modification de la grille des tarifs du Réseau

8- Informations diverses

- Point centre aéré : un point est présenté sur le centre aéré qui propose une offre qualitative reconnue mais enregistre peu de fréquentation des enfants. Le gestionnaire, la FOL74 est proactive pour augmenter cette fréquentation et suite au comité de pilotage, plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées, avec plus de flexibilité, une baisse des tarifs de 5 euros par tranche ainsi qu'une harmonisation des deux dernières tranches tarifaires afin de les aligner sur celles du service périscolaire.

Il est rappelé que la commune est engagée contractuellement avec la FOL74 jusqu'au 31 août 2027.

Néanmoins, cet engagement pourra être réévalué si la fréquentation ne progresse pas. Il est convenu de disposer d'une année complète de fonctionnement, jusqu'à l'été 2026, avant de réaliser un bilan global.

Le coût de la participation pour la commune est toutefois stable par rapport au prévisionnel, sachant que le rapport par enfants est élevé, car la participation financière communale par enfants représente 115 euros/jours. Pour l'année 2026, le coût prévisionnel (année pleine) est estimé à environ 49 731 euros.

- Travaux RD183/Bellevue : les travaux de sécurisation se poursuivent et seront interrompus à compter du 17 décembre et reprendront le 26 janvier. La priorité au carrefour de Milly sera modifiée au cours de la semaine 51, avec la mise en place d'une signalisation temporaire adaptée. Sur le plan financier, la commune a reçu la notification du CDAS 2026 pour un montant de 100 000 euros, supérieur aux 80 000 euros initialement attendus. L'autofinancement communal s'élèvera ainsi à un peu plus de 300 000 euros, le projet bénéficiant d'un taux de subvention d'environ 60 %.

- SCOT : depuis le 4 octobre 2024, le Pôle métropolitain du Genevois français est compétent pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Genevois français, ainsi que pour le suivi et la mise en œuvre des schémas existants. Le périmètre concerné regroupe le Pays de Gex Agglo, Annemasse Agglo, Terre Valserhône l'Interco et la Communauté de communes du Genevois, soit un bassin de vie de près de 280 000 habitants.

L'objectif principal est de réduire significativement la consommation foncière observée ces dernières années, afin de préserver les ressources, notamment en eau, en énergie et en foncier, et d'accompagner une croissance plus soutenable. Le document visera à identifier les communes en fonction de leur potentiel de développement et des modes de déplacement associés. Dans ce cadre, Lucinges conservera son statut de bourg village, avec un développement potentiel très modéré.

Le document finalisé sera soumis au vote en 2030 et s'appliquera jusqu'en 2050.

9- Rapport des commissions

- CCAS : le repas des aînés a rencontré un beau succès, avec 94 personnes inscrites. Les participants ont particulièrement apprécié la qualité du repas ainsi que l'animation proposée. Le thème retenu, un dimanche à la campagne, a été mis en valeur par une décoration simple et florale.

Des remerciements sont adressés à l'ensemble des membres du CCAS ainsi qu'aux jeunes du CMJ pour leur implication.

- CMJ : la participation du CMJ au repas des aînés a été très appréciée. En amont, les jeunes ont également organisé la boum des pirates en partenariat avec l'association N'Feta.

Par ailleurs, les deux sessions de formation aux premiers secours organisées fin novembre ont connu une bonne participation

Environnement : le marché d'électricité à haute valeur environnementale a été relancé et sera attribué lors de la CAO du 19 décembre. Pour information, la commune a récupéré d'EDF, un peu plus de 3.000 euros au titre des forfaits écarts suite à l'intervention du médiateur de l'énergie.

Le 19 novembre a eu lieu la plantation participative avec France Nature Environnement pour compléter la haie clairsemée au parking de la Vignule. Enfin, finalisation des travaux de plantation des massifs à la salle communale avec du romarin, osmanthus et herbes de la pampa.

Travaux : l'éclairage public du centre du village est en panne depuis un peu plus d'une semaine. Le Syane, en lien avec Spie, est actuellement mobilisé pour le rétablissement du service.

À noter également que le clocher de l'église est désormais entièrement éclairé.

Communication : le bulletin municipal est en cours de finalisation et sa distribution est prévue pour la fin du mois de janvier 2026.

Trois porte-banderoles seront prochainement installés aux Clos du Valon et à la Vignule. En complément, six petits panneaux de type bornes seront mis à disposition des associations ainsi qu'un nouveau panneau d'affichage à la Grange.

10- Planning

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------------|
| - 13 décembre – La Grange | Fête de Noël de l'école |
| - 17 décembre – La Grange | Don du sang |
| - 19 décembre – Eglise | Concert de noël par Le Tourbillon |
| - 10 janvier – La Grange | Vœux du maire 2026 |
| - 17 et 18 janvier – La Grange | Théâtre, Compagnie 7 PM |
| - 2 février – Mairie | Réunion du conseil municipal |

L'ordre du jour étant épousé
la séance est levée à 21h25

La Secrétaire de séance,
Christine BURKI



Le Maire,
Jean-Luc SOULAT

